

Plan de lutte contre L'intimidation et La violence à l'école (Évaluation annuelle des résultats) 2020/2021



 **Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école Notre-Dame**
contre la violence et l'intimidation



École : Notre-Dame 006

Date : 21 avril 2021



Nombre de signalements de violence : 155 (août 2020 à avril 2021) Baisse de 26 par rapport à l'année précédente









Nombre de signalements d'intimidation : 12 (août à avril 2021) Baisse de 22 par rapport à l'année précédente

Nombre de Mémos : 767 Mémos en lien avec le comportement négatif en classe (augmentation de 20 mémos par rapport à l'année passée, mais en mars et en avril, il n'y avait pas d'école à cause de la Covid)

Mémos positifs : 30 (augmentation de 1 par rapport à l'année précédente)

Nombre de plaintes : 0

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2020-2021

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école	À développer	À consolider	À maintenir
<ul style="list-style-type: none">  Notre matrice de comportement est maintenant basée sur le soutien au comportement positif. (niveau 1)  Niveau 2 PEP (programme encadrement positif) Responsabilités partagées autre que par la TES de l'école  Enseignement explicite des comportements attendus en classe et dans l'école 			 
<ul style="list-style-type: none">  Afficher, dans les corridors et les escaliers, les illustrations de la matrice de comportements attendus (Les affiches seront installées avant le début du mois de mai 2021). 			


Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école Notre-Dame
 Commission scolaire
 de la Rivière-du-Nord **contre la violence et l'intimidation**








Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école	À développer	À consolider	À maintenir
<ul style="list-style-type: none"> Jeux supervisés et animés par le service de garde et les TES lors des périodes de dîner et au service de garde le soir. 			★
<ul style="list-style-type: none"> Formation du nouveau personnel pour le programme SCP. 			★
<ul style="list-style-type: none"> Soutien et accompagnement pour le personnel qui en ressent le besoin (mentorat), 		★	
<ul style="list-style-type: none"> Pour les élèves et les parents : ajout, à l'agenda ou dans le cahier de communication, de pages de sensibilisation et d'information concernant la violence et l'intimidation. Pour le personnel : ajout, au cahier de gestion, de pages de sensibilisation et d'information concernant la violence et l'intimidation. 			★ ★
<ul style="list-style-type: none"> Utilisation de la Liaison et du site Internet de l'école destinés aux parents pour véhiculer des messages en lien avec le plan de lutte contre la violence et l'intimidation 		★	
<ul style="list-style-type: none"> Rencontres de régulation du comité SCP afin de cibler les besoins des élèves et d'intervenir judicieusement. 			★
<ul style="list-style-type: none"> Les portes sont verrouillées en permanence. Limitation de l'accès aux visiteurs, remise d'un petit collier (en visite) à chaque visiteur par la secrétaire à leur arrivée. 			★
<ul style="list-style-type: none"> Implantation du programme CIME par l'ensemble de l'école. Collaborer avec les parents en les tenant informés et en envoyant les documents à la maison. 		★	★



Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

Les mesures de prévention :

-  De façon générale, toutes les mesures de prévention ont été mises en place et elles ont porté fruit. L'application de la matrice de l'école depuis septembre fait qu'une grande partie du travail en est facilitée. Des ateliers de groupes et rencontres individuelles liés à la prévention ont eu lieu tout au long de l'année selon les besoins.
-  Nous avons ajouté une ressource (TES) au 1^{er} cycle.
-  Maintien du niveau 2 dans SCP (PEP).
-  Une sensibilisation faite aux parents sur l'intimidation reste à développer.
-  Maintien du programme CIME.

Les modalités de signalement et de consignation :

-  Le mode de consignation utilisé est celui de la CSSRDN. Le signalement a été traité rapidement et de façon satisfaisante.
-  La consignation des événements et des interventions dans l'outil MÉMOS.

Les mesures éducatives et de sanction :

- ✚ Les ateliers (TES) vécus et les retours dans chacune des classes ont été enrichissants et porteurs de résultats.
- ✚ Le traitement et le suivi rapide de tous les signalements furent appréciés des membres de l'école ainsi que des parents.
- ✚ Nous avons ajouté une ressource (TES) au premier cycle.

✚ **Les mesures de soutien :**

- ✚ Une plus grande vigilance et un suivi rigoureux permettent de régler les situations rapidement et ainsi contribuer au bon climat de l'école.

✚ **Les difficultés rencontrées :**

- ✚ Les conceptions erronées liées à l'intimidation, la violence, les chicanes et les taquineries doivent être clarifiées, particulièrement chez les élèves et certains parents.
- ✚ Les conflits qui émanent de situations vécues à l'extérieur de l'école (le soir, la fin de semaine, le climat du quartier et les réseaux sociaux) et qui ont des répercussions sur la vie scolaire.
- ✚ Le climat de classe à l'extérieur est plus difficile étant donné le contexte de la Covid et des bulles classes.
- ✚ Les montagnes de neige l'hiver augmentent le nombre de conflits, de violence, et d'intimidation.
- ✚ Les élèves ne se sentent pas toujours concernés par certains autres intervenants qui n'ont pas de lien significatif ce qui apporte une hausse du manque de respect et de violence verbale (contexte Covid : aucun cœur tangible, classe d'accueil...).
- ✚ Le changement de personnel dû au contexte de la COVID.

✚ **Les éléments facilitants :**



Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école Notre-Dame
 Commission scolaire
 de la Rivière-du-Nord

contre la violence et l'intimidation



- ✚ La mobilisation du personnel dans le programme SCP.
- ✚ Les rencontres mensuelles du comité SCP.
- ✚ Les retours sur les rencontres du comité en AG.
- ✚ L'accompagnement par une conseillère pédagogique pour soutenir SCP au besoin.
- ✚ L'implication et la connaissance du milieu par plusieurs intervenants de l'école permet de mieux connaître les élèves et d'intervenir adéquatement selon les besoins individuels de ceux-ci.
- ✚ La cohésion dans les pratiques éducatives liées au désir d'enseigner explicitement les comportements attendus.
- ✚ L'implantation du niveau 2 SCP (PEP), faite par les éducatrices.
- ✚ La passation du questionnaire sur le sentiment de sécurité permet d'avoir un portrait plus juste de l'école en ayant la perception du personnel de l'école et des élèves.

L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires

Recommandations

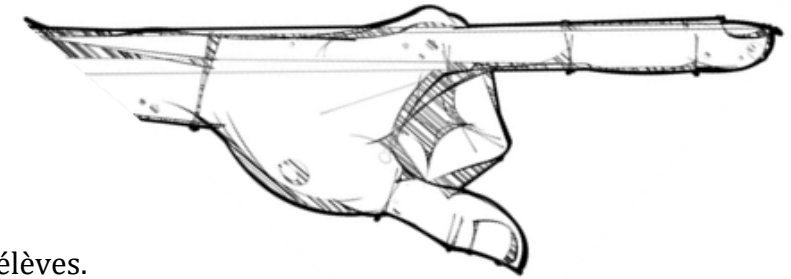
<ul style="list-style-type: none"> ✚ Meilleure compréhension, chez le personnel, des différences entre le conflit, la violence et l'intimidation. ✚ Cohésion dans les interventions et prise en charge rapide et partagée des situations afin d'en éviter l'escalade. ✚ Mise en application d'interventions positives, éducatives plutôt que simplement punitives. ✚ Collaboration accrue et concertée entre les différents cadres d'emploi. 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Meilleure compréhension, chez les élèves, des différences entre le conflit, la violence et l'intimidation. ✚ Rôle plus actif des témoins de situations de violence et d'intimidation. ✚ Développement du lien de confiance entre les élèves et les intervenants (titulaires ou non). 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Meilleure compréhension, chez les parents, des différences entre le conflit, la violence et l'intimidation. ✚ Amélioration des relations par des correspondances positives faites par le personnel (appels soleils, billet positifs, médailles). ✚ Participation à la vie de l'école et accompagnement lors des sorties éducatives. ✚ Retour rapide des communications et des suivis (enseignants, TES, personnel et direction). ✚ Développement du lien de confiance entre les parents et les intervenants (enseignants, TES, service de garde et direction). 	<ul style="list-style-type: none"> ✚ Collaboration entre le personnel de l'école et le personnel du CISSS. ✚ Collaboration entre les intervenants de la protection de la jeunesse. ✚ Collaboration entre les policiers et l'école.
--	--	--	---

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

- ✚ Poursuite du programme basé sur les comportements positifs (niveaux 1 et 2).
- ✚ Enseignement explicite des comportements attendus selon les aires de vie commune avec un calendrier des enseignements.
- ✚ Utilisation des plans de leçon en lien avec les comportements attendus.
- ✚ Accentuation des renforcements positifs et des célébrations des efforts.
- ✚ Implication de l'équipe-école dans l'appropriation des approches centrées sur les solutions.
- ✚ Poursuite des ateliers d'habiletés sociales pour les élèves ciblés.
- ✚ Implantation d'ateliers préventifs (ex. : moozoom) sur l'intimidation dès le début de l'année pour tous les élèves.
- ✚ Poursuite de la formation sur la fonction du comportement.
- ✚ Programme CIME



*Ça Vaut le C♥up
d'agir ensemble !!!*



L'évaluation du plan de lutte de l'école **Notre-Dame** a été approuvée par Conseil d'Établissement pour l'année 2020-2021, le mardi 8 juin 2021.

Numéro de la résolution # : 21-06-08-09

Mélanie Taillon
Directrice adjointe



Judith Lane
Directrice